



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 27 mai 2010 (28.05)
(OR. en)**

10090/10

LIMITE

FISC 48

NOTE

de:	la présidence du groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)"
aux:	délégations
Objet:	Code de conduite (Fiscalité des entreprises) - Projet de conclusions du Conseil

En ce qui concerne le Code de conduite, le Conseil:

- se félicite des progrès que le groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" a accomplis durant la présidence espagnole, tels qu'ils figurent dans son rapport (doc. 10033/10 FISC 47);
- demande au groupe de continuer à assurer le suivi de la question du gel et de l'application des mesures de démantèlement ainsi que de poursuivre les travaux dans le cadre du programme de travail approuvé par le Conseil (ECOFIN) le 5 décembre 2008 (doc. 16410/08 FISC 174);
- afin de faciliter le travail du groupe pour ce qui est de promouvoir l'adoption des principes du Code de conduite dans les pays tiers, invite la Commission à engager un dialogue avec le Liechtenstein et la Suisse sur l'application des principes et des critères du Code et à faire rapport au groupe "Code de conduite" avant la fin de la présidence belge;
- invite le groupe à faire rapport de ses travaux au Conseil avant la fin de la présidence belge.